



ADRER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, www.adrer.fr

Assemblée générale 2023

Rapport d'activité 2022

I. Dans le cadre de l'intercommunalité

A. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Dans le cadre de cette commission notre association est consultée annuellement. Lors de la réunion du 2/3/22 nous avons été informés du bilan des actions engagées, de l'élaboration du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés et de la gestion des biodéchets.

B. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

En septembre nous avons participé à cette commission dédiée aux services publics délégués (eau potable /Véolia et électricité ...).

C. SCoT

Après plusieurs années d'études auxquelles l'ADRER a participé en suivant avec assiduité toutes les réunions offertes à la concertation, le SCoT de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez a été remis en cause par le Préfet car "il n'était toujours pas en conformité avec la loi ELAN et la loi LITTORAL".

Il était donc logique que la comcom revoie sa copie et soumette le résultat à enquête publique ce qui fut fait en novembre 2021. Toujours insatisfait le Préfet l'a fait savoir par écrit en tant que PPA. L'ADRER s'est prononcé favorablement sur le document intercommunal - donc contre la position préfectorale qui conteste le périmètre de l'urbanisation de notre commune. (Une nouvelle mouture du SCoT a été élaborée en 2023 sur laquelle le préfet a donné sa bénédiction).

II. Dans le cadre communal

A. Budget communal

Nous avons analysé et publié les éléments essentiels du budget 2022 de la commune et publié notre analyse via la Tribune

B. Voirie

Conscients que la traversée du centre village reste dangereuse à cause du non respect de la limitation de vitesse à 30km/h, nous avons suggéré la mise en place de feux rouges intelligents. Il s'agit de feux rouges qui forcent l'arrêt d'un véhicule en excès de vitesse avant de passer au vert.

Un jour, peut-être nous serons entendus

C. Urbanisme

1. Enquête publique débouché Morel

Le constat de la dangerosité du débouché impasse Morel sur la départementale 559 remonte à bien longtemps. Un projet départemental visant à élargir l'impasse et la faire déboucher en aval sur l'avenue E Chancrin a été mis à l'enquête publique. Nous y avons participé.

2. Le PADD

Dans le cadre d'une révision du Plan Local d'Urbanisme, la municipalité a lancé en juin une consultation sur l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, préalable indispensable à la confection du nouveau PLU. Les axes de la révision sont de limiter l'urbanisation en évitant les excès de la loi ALUR inadaptée à un village végétalisé, développer les logements pour actifs afin de maintenir et même d'accroître la population tout en protégeant les espaces naturels.

Votre association a été consultée et s'est prononcée sur 2 points :

- l'encouragement des démarches durables en le complétant par "l'installation de panneaux photovoltaïques au sol et la protection des vallons en les équipant de dispositifs vertueux de récupération des eaux pluviales".
- La réservation pour les 3 habitations légalement édifiées sur la Tessonnière de pastilles d'urbanisation, de leur accès en y incluant les deux transformateurs EDF).

Nous voulons espérer que nos propositions feront leur chemin dans l'esprit des élus.

3. La Tessonnière

En 2020, à la suite de 4 ans de contentieux, le Conseil d'État, après que la Cour Administrative d'Appel ait confirmé son classement en espace remarquable, a redit, en rejetant un pourvoi de la commune, que ce territoire devait rester protégé, donc non urbanisable. Il existe une catégorie administrative appelée ENS (Espace Naturel Sensible) qui permet au département de racheter le foncier pour le mettre en valeur. En effet, une appropriation publique du foncier de la Tessonnière constitue une option intéressante. Nous avons invité les Directeurs départementaux à une réunion en mairie le 21 juillet en présence du maire. Ceux-ci ont indiqué que le programme futur d'acquisition était bouclé mais qu'une possibilité existait si le maire en faisait la demande.

Alternativement la plantation de vignoble par les propriétaires constituerait un facteur également intéressant de mise en valeur.

D. Déchets sauvages

Nous ne perdons jamais une occasion pour attirer l'attention de la municipalité sur l'urgence à lutter contre ce fléau qui nécessite la pose de caméras de surveillance aux endroits stratégiques, en particulier sur la Tessonnière. Mais nous ne sommes pas vraiment écoutés.

Un flagrant délit le 15 juin 2022 a obligé les auteurs à reprendre leurs gravats. Nous craignons que la fermeture temporaire de la déchetterie ne vienne aggraver la situation...

E. Aménagement du col du Canadel

L'ADRER se félicite d'avoir été invitée à participer aux travaux et y exprimer son avis. Deux réunions (mars et juin) ont été organisées avec les architectes paysagistes qui ont pris en compte les exigences formulées par les participants.

Une modification de la composition du Conseil Municipal de la Môle, partenaire dans ce projet, nous fait craindre des retards de mise en œuvre.

F. Les Tribunes

La Tribune reste un outil de communication privilégié pour nos adhérents. sept numéros ont été publiés en 2022

- 72 : Analyse loi climat & résilience
- 73 : Déploiement fibre optique
- 74 : Résultat enquête publique SCoT
- 75 : Budget communal et intercommunal
- 76 : Obligation de débroussaillage
- 77 : Lutte contre l'incendie
- 78 : Lutte contre l'incendie (suite)

G. "Vers l'Emploi Vert"

Nous avons organisé la deuxième journée du projet Vers l'emploi Vert (la 1^{ère} réservée aux seules entreprises l'avait été en octobre 2021). Après 9 réunions préparatoires avec différents partenaires (Pôle Emploi, Communauté des communes, la Mission locale, la rencontre s'est déroulée le 15 juin. 31 candidats ont été accueillis afin de leur présenter les différents métiers et secteurs liés à ce domaine d'activité. La députée Sereine Mauborgne nous a honorés de sa présence. La journée a été découpée en deux :

- en matinée chaque entreprise a pu présenter son offre de service et ses métiers. A cette occasion les participants ont pu apprécier la mise à disposition des casques virtuels (succès valorisé par un article de Var Matin)
- l'après-midi de 13h30 à 16h des sessions de recrutement ont été réalisées avec 11 demandeurs d'emploi. Six entreprises étaient présentes¹.

H. Rencontres avec le Maire du Rayol Canadel

Cette rencontre organisée le 20 octobre 2022 a permis de faire un tour d'horizon des questions toujours en suspens avec les services municipaux : la problématique des boîtiers extérieurs veolia/Enedis de nombreuses habitations, l'obligation d'adressage, le trottoir av Mistral, le camouflage de l'antenne relais, la qualification future de la Tessonnière au PLU.

I. Interventions

Chaque fois que nous le jugeons possible, l'ADRER intervient auprès des collectivités compétentes pour obtenir des réponses ou accélérer une démarche. Plusieurs interventions ont été faites en 2022 soit sur demande d'adhérents soit spontanément par le bureau.

Les interventions 2022 ont porté sur la délimitation de l'interface intercommunal de la lutte contre l'incendie, l'élagage d'arbres devenus dangereux sur la voie publique, l'obligation d'adressage, le retrait d'un panneau stop devenu sans objet, l'installation d'un panneau de double direction (toujours pas réalisé), la gestion des conteneurs poubelles par les services d'enlèvement intercommunaux, un problème de voirie sur la Tessonnière, ...

¹ Electric 55 charging, Pizzorno Environnement, Vallortigara, Les jardins de la baie, le potager de sardar biglari. 4 d'entre elles ont pu recevoir les personnes convoquées. (Electric 55 charging, Pizzorno, Les jardins de la baie, La Mène)

J. Organisation de l'association

Le conseil d'administration, à la veille de cette assemblée est ainsi composé :

Administrateurs

- Marie Jo Kondolff, mandat à échéance **2023**
- Elisabeth Olivo mandat à échéance **2023**
- Fred Casadei, mandat à échéance 2024
- Gérald Marot mandat à échéance 2024
- Jean de Ponfilly mandat à échéance 2025
- Pierre Lhéritier mandat à échéance 2025
- Patrice Collangettes, mandat à échéance 2025
- Bruno Marquier mandat à échéance 2025

Nos statuts prévoient de 8 à 12 administrateurs. Nous devons donc élire ou réélire aujourd'hui au moins 2 administrateurs.

Marie Jo nous a notifié sa décision de ne pas se représenter à vos suffrages. Bien que nous la regrettons nous respectons cette décision qui vient clore une collaboration de 12 années ininterrompues. Je voudrais la remercier et lui rendre hommage pour les apports « réfléchis et équilibrés » qu'elle a prodigués au Conseil.

Bureau

- Président : Patrice Collangettes
- Vice-président : Marie Jo Kondolff
- Secrétaire Général : Jean de Ponfilly
- Trésorier : Gérald Marot

III. Perspectives 2023

Nous allons bien évidemment poursuivre nos activités

- actions communales : le budget, la révision du PLU, l'OAP du centre du village pour laquelle l'ADRER a fourni un projet, et on l'espère la participation au projet plateforme du Canadel
- et intercommunales : le SCoT et la dernière enquête publique qui vient de s'achever, et en fonction des évènements, la participation aux commissions consultatives.
- Vers l'emploi Vert : avec une nouvelle orientation dirigée principalement vers les cadres techniciens ingénieurs avec un partenariat renforcé de l'APEC. Dans un premier temps nous irons au salon Alcyon Sud organisé par l'UPV et l'APEC le 6 juin dans le but de recueillir des contacts supplémentaires de diffuser un questionnaire en ligne auprès des entreprises et des candidats. Dans un 2^{ème} temps : organisation d'un forum VEV/APC en 2024

D'une façon générale, le maintien de notre vigilance à l'égard de tous les projets qui intéressent la vie citoyenne.

Le Président

